



NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°99
Juillet 2016



Edito

Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

Une mauvaise réponse à un vrai problème ?

On a vu le mois dernier (NAPA 98) que parfois, et le plus souvent pour de mauvaises raisons, on ne peut éviter l'extinction d'une espèce dans la nature. Dans ce cas, sa protection en dehors de son milieu d'origine devient la seule alternative. Le cas de l'Addax, qui suit celui de l'Oryx algazelle, il y a vingt ans, et certainement précède celui de la gazelle Dama, est malheureusement affligeant mais montre que la conservation *ex-situ* a effectivement un rôle à jouer.

Il n'y a pas de doute là-dessus et nul besoin de débat.

Mais la conservation *ex-situ* ne devrait être perçue que comme la dernière option dans notre lutte quotidienne pour sauvegarder la biodiversité, c'est-à-dire la diversité des espèces dans leur milieu d'origine. Ce n'est pourtant pas toujours le cas, et son utilisation à d'autres fins peut engendrer beaucoup d'incompréhensions, sinon des résultats inverses.

Il existe actuellement un projet de transférer en Australie une population de Rhinocéros (blancs) pour créer là-bas un noyau qui pourrait servir à préserver l'espèce sur le long-terme. Quatre-vingt individus sont visés, pour un coût estimé à plus de 3 millions de dollars. L'idée est séduisante et la liste des raisons, valables, d'approuver la démarche ne tiendrait sans doute pas dans cette NAPA.

Cela n'en fait pas une bonne idée pour autant, à mon avis.

Tout d'abord, la situation du Rhinocéros, pour préoccupante soit-elle, n'est pas critique au point d'exiger une telle opération. Depuis 2008 et la reprise du braconnage des rhinos pour leur corne, beaucoup de mesures ont été prises. Avec environ 20,000 rhinos blancs et 5,000 noirs, les deux espèces ont certes encore du chemin à faire pour retrouver des effectifs décents, mais la population globale de rhinos blancs est stable actuellement et celle de rhinos noirs augmente doucement. On est loin des quelques centaines de rhinos blancs survivant, il y a seulement cinquante ans, en un seul parc d'Afrique du Sud. Ce qui montre que le travail a porté ses fruits et qu'il continuera à le faire si on garde le cap et qu'on maintient la pression.

Ensuite, la création de populations en dehors de l'Afrique du Sud est déjà réalisée, y compris dans des pays comme le Kenya où le Rhinocéros blanc n'existait pourtant pas. Il n'y a donc plus de risque d'extinction globale du fait d'un drame local.

Egalement, les efforts de tous, quels que soient les créneaux suivis, vont réussir. Il le faut. Sans occulter l'extraordinaire travail des protecteurs quotidiens des rhinos sur le terrain, le plus gros impact sera obtenu par un changement radical des habitudes des « consommateurs » asiatiques. N'a-t-on pas réussi à se libérer de la chasse aux phoques pour leur fourrure ? Il faut continuer, continuer et continuer les campagnes d'information et, les générations passant, la consommation grotesque de cette kératine sanglante finira par appartenir au passé.

Il y a aussi un problème « éthique » dans l'approche. Certes le parc du Kruger subit de

lourdes pertes mais en même temps, il abrite la plus grosse population de rhinos au monde. Considérer que l'Afrique du Sud n'est pas capable de protéger ses rhinos, c'est aller un peu vite et occulter les énormes efforts consentis, et qui produisent des résultats. D'ailleurs, en 2015, le nombre de rhinos tués dans le pays a diminué par rapport aux années précédentes alors qu'il reste la demeure de 80% de la population mondiale. Sur quelle base pourrait-on décider que l'Australie fera mieux alors qu'en fait elle est plus proche des « marchés » de consommation ? Qui peut croire qu'en investissant l'argent des transferts dans une conservancy d'Afrique du Sud, on ne parviendrait pas à sécuriser la survie de 80 rhinos ?

Enfin, il y a un risque à la démarche. On sait bien qu'aujourd'hui, c'est l'urgence qui fait la décision et avoir une population externalisée de rhinos risque, à termes, de faire baisser la pression pour leur conservation, devenue moins essentielle, sur site. En outre, ceux qui veulent voir des rhinos auront l'alternative de le faire hors de leur habitat d'origine, en Afrique, et cela aussi c'est un risque pour la conservation sur place qui pourrait perdre des revenus. Sans parler du support de donateurs, privés ou non, qui pourrait être diverti de l'objectif premier qui doit être de sauver l'espèce dans son milieu.

Il y a donc bien peu de bénéfiques, en termes de conservation j'entends, à retirer d'une telle démarche. Il n'y a pas de raison de s'y opposer non plus puisqu'elle ne met pas en péril l'espèce localement et déplacer quelques dizaines d'individus ne change rien. Mais on devrait se garder d'en faire un modèle car beaucoup d'espèces auraient beaucoup à perdre qu'on tente de créer des arches de Noé de ce type avant d'avoir tout fait pour les préserver à la maison.

Pour plus d'info sur le braconnage des rhinos, voir le communiqué de presse de l'IUCN : <http://www.iucn.org/?22519/IUCN-reports-deepening-rhino-poaching-crisis-in-Africa>

Le papaco, c'est aussi sur :



Twitter = @Papaco_IUCN
(https://twitter.com/Papaco_IUCN)

Et sur :



Facebook = facebook /IUCNpapaco
(<https://www.facebook.com/IUCNpapaco>)



MOOC sur la gestion des aires protégées Rejoignez-nous !

Notre MOOC (formation à distance) GAP est en ligne sur Coursera. Déjà plus de 1700 participants qui échangent sur le forum et au sein du groupe Facebook (1500+ inscrits) du cours sur la gouvernance et la gestion des aires protégées en Afrique. Le cours est gratuit et en accès libre permanent donc vous pouvez suivre le MOOC à votre rythme et vous inscrire à tout moment.

Vous trouverez le lien pour vous inscrire sur www.papaco.org, à la page formation

Rejoignez le groupe facebook sur :
<https://www.facebook.com/groups/167668443583415/>



Fin de la formation du Diplôme Universitaire n°12 à Ouagadougou

Débutée le 18 avril 2016 à Ouagadougou, la 12^{ème} édition du Diplôme d'Université sur le renforcement des Compétences en Gestion des Aires Protégées a pris fin le 10 juin 2016 après 8 semaines de formation. Vingt auditeurs en

provenance de 7 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger et Togo) ont ainsi obtenu leur diplôme. Pour rappel, cette formation est destinée prioritairement aux professionnels œuvrant dans le domaine de la conservation de la biodiversité : gestionnaires d'aires protégées, ONG environnementales, agences gouvernementales, institutions internationales, secteur privé en lien avec la gestion durable de l'environnement, etc.

La présente édition a été organisée avec l'UICN-PACO et en collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie (Egypte), avec le soutien financier de la **fondation MAVA**, de la Coopération Luxembourgeoise de Développement (LuxDev) et du programme BIOPAMA.

Les représentants de l'UICN et de l'Université Senghor, présents à la cérémonie de clôture, ont exhorté les récipiendaires à valoriser au mieux les connaissances acquises lors de cette formation afin d'améliorer l'efficacité de leurs interventions sur le terrain mais également pour influencer positivement les prises de décision au niveau institutionnel.

Les auditeurs, pour leur part, indiquent avoir affûté leurs armes pour le combat vers une gouvernance et une gestion plus efficaces des aires protégées et se sont résolument engagés à travailler en synergie pour plus d'impacts sur le terrain. Pour cela, ils demandent aussi à être davantage accompagnés par l'UICN dans leurs actions à l'avenir...

La prochaine édition pour l'Afrique de l'Ouest est prévue au Sénégal en 2017.



Parc transfrontalier du Kgalagadi

Principales activités du PAPACO au prochain congrès mondial de la Conservation à Hawaï (septembre 2016)

Toutes ces activités se tiendront en français.

1 - FORUM

Café des connaissances – Mutualisation des services des fonds fiduciaires pour la conservation

Samedi 3 Septembre de 14h30 à 16h30

Cette session vise à présenter les résultats d'une étude conduite à l'échelle globale sur les fonds fiduciaires pour l'environnement et comment en améliorer la performance par le regroupement des services (administratifs, juridiques et financiers).

Elle se concentrera plus particulièrement sur les fonds environnementaux présents dans les pays francophones d'Afrique qui partagent les mêmes montages institutionnels et les mêmes difficultés de fonctionnement. Le public est constitué des gestionnaires de fonds, membres des conseils d'administration, donateurs, juristes associés... Les résultats attendus sont le partage des conclusions de l'étude, l'analyse de ses recommandations et la discussion des options possibles pour les fonds présents. Cette réflexion aidera ensuite les participants à envisager les options possibles de regroupement des services avec d'autres participants, ou encore d'autres fonds non présents mais qu'ils pourront approcher. La session sera conçue autour de quatre temps forts :

- présentation de la problématique par les participants eux-mêmes
- présentation des résultats de l'étude et de ses recommandations
- discussion des options possibles pour les fonds présents
- suite à donner à la démarche et engagement d'action.

Café des connaissances – La Liste Verte des aires protégées en Afrique – processus en cours – perspectives – extension

Dimanche 4 septembre – 14h30 à 16h30

Cette rencontre permettra de faire le point sur l'avancée du processus de la Liste Verte en Afrique et notamment son extension vers les pays francophones. Le public visé est constitué des agences ou parcs africains et de leurs partenaires, chercheurs, donateurs etc. Les étapes du processus seront présentées et discutées avec les

participants, avec le retour d'expérience des parcs présents et déjà engagés dans le Liste verte. Les attendus de la rencontre sont :

- Une meilleure compréhension de ce qu'est la Liste verte
- Une connaissance du processus et des étapes à suivre
- Le partage d'expérience et l'identification de potentiels nouveaux candidats.

Café des connaissances – Formations pour la gestion des AP d'Afrique au 21^{ème} siècle

Lundi 5 Septembre 14h30 – 16h30

Les aires protégées en Afrique, particulièrement en Afrique francophone, souffrent d'un cruel manque de compétences des personnels dans différents domaines clefs de leur gestion. Une raison en est le manque d'accès à la formation. Il est donc impératif de donner accès à toutes les personnes impliquées dans la gestion des AP, dans et autour des aires protégées d'Afrique, à des formations/renforcement des capacités de bonne qualité et basées sur des outils modernes.

La session s'adresse essentiellement aux formateurs opérant en Afrique dans le domaine de la conservation et à leurs partenaires du développement. La session permettra de s'interroger sur ce qui existe (offre actuelle des formations) et surtout de réfléchir sur ce qui doit être promu pour répondre à la demande croissante et aux besoins qui ont largement été identifiés sur le terrain. Les participants partageront leur expérience sur les difficultés qu'ils rencontrent et sur les solutions qu'ils mettent en place afin d'apprendre de chacun quelles sont les voies exploitables pour répondre à ce défi. La session s'organisera ainsi :

- présentation des enjeux identifiés par les participants
- présentation du MOOC sur la gestion des aires protégées en Afrique développé par l'UICN-Papaco
- présentation des autres types de réponses apportées par les participants dans leurs activités quotidiennes
- discussion sur les autres types de solutions envisageables ou déjà mises en place en Afrique
- création d'un petit réseau pour suivre l'avancement de ces propositions.

Poster - Instruments innovants pour le financement des aires protégées : la Fondation des Savanes Ouest Africaines au Bénin

Lundi 05 Septembre de 14h00 à 14h30

Les besoins de financement pour conserver la biodiversité, en particulier via la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi, ont été estimés entre 74 et 440 milliards de Dollars US. Rien que pour les aires protégées (objectif 11), 85 milliards de Dollars US par an seraient nécessaires. Face à cela, seuls de 6,3 à 52 milliards de Dollars US sont annuellement déboursés, tous objectifs confondus, selon l'origine des sources. En Afrique, la situation est encore plus difficile. D'où la nécessité d'étudier et d'élaborer les mécanismes de financement nouveaux par exemple les fonds fiduciaires pour l'environnement (FFC).

Ce poster présente l'expérience de la Fondation des Savanes Ouest Africaines (FSOA) qui est un fonds à vocation régionale couvrant l'espace W – Arly – Pendjari au Bénin, Burkina Faso et Niger. Elle a été créée en 2011 et est de statut britannique bien qu'administrée par un Conseil basé au Bénin. Le poster expose l'historique de la fondation, son mode de fonctionnement, d'administration, ses objectifs, priorités et premières réalisations ainsi que les contraintes majeures jusqu'ici identifiées. Les choix en termes de placements et de partenariats pour la gestion du fonds sont aussi discutés.

2 - CONSERVATION CAMPUS

Attention : inscription obligatoire pour les campus et nombre de places limité !

CAMPUS 1 - Les formations en ligne sur la gestion et la gouvernance des aires protégées – revue d'ensemble Avec l'Université d'Oxford (Jocelyne HUGHES)

Vendredi 2 Septembre de 11h00 à 13h00

La session fait l'inventaire des différentes possibilités de formations en ligne pour la conservation, en particulier dans les aires protégées. En première partie (une heure), les différents types de possibilités d'e-learning seront présentés, illustrés par des exemples (ressources en ligne, tutoriels, réseaux virtuels, etc.). En seconde partie, on utilisera le MOOC - GAP développé par le Papaco comme exemple spécifique d'outil de formation en ligne.

L'objectif de la session est de comprendre :

- Ce qu'est ou n'est pas la formation en ligne
- Quelles sont les possibilités d'e-learning qui existent actuellement, où trouver les bonnes ressources, les bons contacts, et la bonne langue

- Quels types de renforcement des capacités ou de crédits d'enseignement peut-on en retirer
- Quel est leur avenir, quelles sont les tendances...
- Ce qu'est un MOOC et ce qui le différencie d'autres types de formations, comment il se prépare et comment on le met en œuvre
- Comment l'animer, développer et entretenir le réseau, combien ça coûte
- Où trouver plus d'info pour se lancer...

La formation se fera en salle (au WCC) et par skype (depuis Oxford).



CAMPUS 2 - Cours sur la gestion des aires protégées

Lundi 5 septembre de 8h30 à 13h00

La formation s'intéresse à la gestion des aires protégées (sur la base d'exemples en Afrique) et s'appuie sur les séquences vidéo développées pour le MOOC – GAP. La formation s'organise en séquences de 30 minutes durant lesquelles est présentée une vidéo de cours suivie d'un débat entre les participants permettant de répondre aux questions éventuelles et d'échanger sur les diverses expériences... De courts quiz pour s'évaluer sont aussi proposés. Il s'agit d'une formation fortement interactive.

Après une rapide **introduction** du MOOC – GAP (c'est quoi ? Comment ça marche ?), le cours débute par les séquences suivantes :

Importance des AP : présentation globale des AP et de leur place pour la conservation, en particulier en Afrique

Rôle des AP : les différentes fonctions des AP et leur évolution dans le temps

Définition des AP : présentation des caractéristiques principales et des particularités de

ces territoires et exposé de la définition de l'UICN/WCPA

Les participants auront ensuite le choix entre les sujets suivants issus de différents modules du MOOC - GAP (vote pour chaque présentation) :

Catégories de gestion (partie 1) : ce qu'elles signifient, à quoi elles servent, comment on les utilise

Catégories de gestion (partie 2) : présentation des catégories et de leurs attributs

Efficacité de la gestion : présentation du principe et du cadre d'évaluation de la WCPA

AP transfrontalières : description et spécificités de ces territoires

Les participants qui le souhaitent pourront ensuite s'inscrire au MOOC – GAP en ligne pour compléter les examens relatifs aux séquences exposées lors de cette matinée et compléter le reste du MOOC pour obtenir, en cas de succès, le certificat de réussite.

CAMPUS 3 - Cours sur la gouvernance des aires protégées

Dimanche 4 Septembre 8h30 – 13h00

La formation s'intéresse à la gouvernance des aires protégées (sur la base d'exemples en Afrique) et s'appuie sur les séquences vidéo développées pour le MOOC – GAP. La formation s'organise en séquences de 30 minutes durant lesquelles est présentée une vidéo de cours suivie d'un débat entre les participants permettant de répondre aux questions éventuelles et d'échanger sur les diverses expériences... De courts quiz pour s'évaluer sont aussi proposés. Il s'agit d'une formation fortement interactive.

Après un rapide **rappel** sur ce qu'est le MOOC – GAP et comment il marche, le cours débute par les séquences suivantes :

La gouvernance des AP : présentation globale des différents modèles et définition

La gouvernance étatique : caractéristiques, forces et faiblesses de ce type de gouvernance

La gouvernance privée : caractéristiques, forces et faiblesses de ce type de gouvernance

Les participants auront ensuite le choix entre les sujets suivants issus de différents modules du MOOC - GAP (vote pour chaque présentation) :

La gouvernance communautaire : caractéristiques, forces et faiblesses de ce type de gouvernance

La gouvernance partagée : caractéristiques, forces et faiblesses de ce type de gouvernance

Équité : définition, importance dans les AP

Culture et nature : lien entre les deux notions, forces et faiblesses

Les participants qui le souhaitent pourront ensuite s'inscrire au MOOC – GAP en ligne pour compléter les examens relatifs aux séquences exposées lors de cette matinée et compléter le reste du MOOC pour obtenir, en cas de succès, le certificat de réussite au MOOC – GAP.



Promouvoir l'équité dans la conservation des aires protégées

Phil Franck (IIED) et Kate Schreckenberg (université de Southampton) – article paru dans « Briefing » en février 2016

Les nombreux avantages fournis par les aires protégées à l'échelle mondiale, nationale et locale peuvent avoir des retombées négatives sur les communautés, et les expériences d'injustice qui en résultent peuvent compromettre la conservation des aires protégées. À l'inverse, le succès de nombreuses aires conservées par des peuples autochtones et communautés locales constitue un argument convaincant en faveur d'un engagement accru des détenteurs de droits et des acteurs locaux dans tous les types d'aires protégées. La Convention sur la diversité biologique reconnaît la nécessité de gouverner et de gérer les aires protégées de manière efficace et équitable; cette note fournit un cadre conceptuel de l'équité visant à soutenir les décideurs, les gestionnaires des aires protégées, les peuples autochtones, les communautés locales et autres acteurs locaux vers la réalisation de ces objectifs.

Les aires protégées (AP) représentent plus de 15 pour cent de la surface terrestre de la planète et génèrent des avantages importants à l'échelle mondiale, nationale et locale en conservant la biodiversité et en assurant le maintien des services

écosystémiques. Mais cela peut s'accompagner de coûts pour les communautés, et les expériences d'injustice qui en résultent peuvent compromettre la conservation des AP. Beaucoup d'AP se situent dans des régions caractérisées par des niveaux élevés de diversité culturelle et souvent de pauvreté, et ignorer les droits et les besoins des groupes marginalisés dans et autour des AP peut engendrer d'importants conflits. En plus de l'argument moral en faveur de la conservation équitable, un nombre croissant d'études montrent que l'autonomisation des populations locales et un partage plus équitable des avantages augmentent les chances d'améliorer l'efficacité des mesures de conservation de la nature.

La nécessité de gouverner et de gérer les AP de manière équitable a été exprimée dans le Programme de travail sur les AP de 2004 de la Convention sur la diversité biologique (dans lequel le but 2.1 appelle à promouvoir "l'équité et le partage des avantages"), puis dans l'Objectif 11 d'Aichi en 2010. L'expression de ces objectifs a coïncidé avec l'importance accrue accordée au traitement des inégalités et à la promotion de l'équité dans les discours sur le développement durable en général (dans les Objectifs de développement durable par exemple).

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) définit quatre principaux types de gouvernance des AP: 1) la gouvernance par le gouvernement; 2) la gouvernance par des peuples autochtones et des communautés locales; 3) la gouvernance privée; et 4) la gouvernance partagée (combinaisons des trois autres).

La nécessité d'améliorer les résultats en matière de conservation et les résultats sociaux est un défi commun à toutes les AP, mais les questions d'équité et de justice peuvent varier en fonction du type de gouvernance de l'AP et de la façon dont celle-ci a été établie. Cette note a été préparée pour les acteurs impliqués dans les AP de tous types de gouvernance (et les systèmes dont elles font partie); il fournit un cadre pour l'évaluation et la promotion de l'équité et de la justice dans l'établissement, la gouvernance et la gestion des AP.

Bien que cette synthèse s'inspire à la fois de travaux sur l'équité et la justice environnementale, nous employons ici le terme 'équité' conformément au langage utilisé dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et les Objectifs de développement durable. Nous nous centrons sur la

promotion plutôt que l'aboutissement de l'équité car nous reconnaissons que l'équité est un concept dynamique et que la perception de ce qui est juste ou injuste évolue en fonction du contexte (par exemple, à mesure que les gens acquièrent des droits ou s'enrichissent).



Pourquoi un cadre de l'équité?

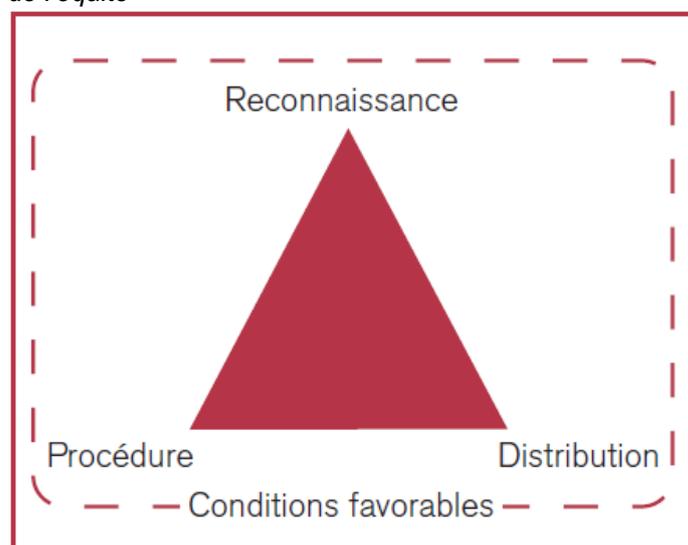
Les concepts d'équité, de justice et d'inclusion sont de plus en plus importants dans les politiques sur les AP (et dans le domaine de la conservation en général), reflétant l'importance accrue accordée à la gouvernance des AP et aux impacts sociaux de la conservation. Cependant, les progrès sont souvent limités dans la pratique par des interprétations différentes du terme équité et par des points de vue différents sur la manière de la faire progresser, et parce que différents aspects de l'équité sont abordés à travers différentes méthodes d'évaluation des AP. Ce manque de clarté se solde souvent par un manque de soutien politique et financier, des stratégies mal construites, l'utilisation inefficace des ressources, et par un manque de responsabilité en matière d'action pour faire progresser l'équité.

Promouvoir l'équité, un concept intrinsèquement pluraliste, nécessite de prendre en compte différents points de vue. Le défi consiste à déterminer comment différentes perceptions de l'équité s'associent les unes aux autres et, avec cette compréhension commune, atteindre un point où les acteurs peuvent accepter plusieurs objectifs et convenir de priorités générales. Un cadre est un outil à cet effet – c'est-à-dire, qui permet de définir les différents éléments d'une idée clé et comment ceux-ci s'associent entre eux.

Inspirés de la recherche sur l'équité dans le contexte des paiements pour les services écosystémiques et sur la justice environnementale,

et des orientations élaborées pour la bonne gouvernance des AP, nous proposons un cadre conceptuel pour comprendre et évaluer l'équité dans la gouvernance et la gestion des AP. On attribue généralement trois dimensions à l'équité, applicables à tous les domaines de la conservation ou du développement: 1) la reconnaissance; 2) la procédure; et 3) la distribution (*Figure 1*). Au sein de chaque dimension, le cadre (*tableau 1*) souligne un ensemble de questions prioritaires relatives à l'équité dans le contexte de la gouvernance et de la gestion des AP, sous la forme de 'principes' ou 'résultats souhaités'. Le cadre souligne également les conditions favorables dans lesquelles les trois dimensions s'intègrent.

Figure 1. Les trois dimensions et conditions favorables de l'équité



Encadré 1. Comprendre comment l'équité contribue à améliorer l'efficacité

Des recherches dans le parc national de Nyungwe, au Rwanda, ont constaté que les motivations locales en faveur des mesures de conservation sont influencées par la perception relative à l'équité de la gestion des aires protégées. Là où les interventions de gestion sont perçues comme inéquitables, les gestionnaires doivent compter sur l'application de la loi pour assurer des résultats; tandis que là où les interventions sont perçues comme équitables, les gestionnaires peuvent s'attendre à un soutien plus actif. On ne peut assumer que les opinions locales en matière d'équité sont identiques à celles d'autres acteurs. Par exemple, les résidents de Nyungwe ne favorisent pas certains principes de répartition largement appliqués ailleurs lors de l'élaboration de mesures de conservation, tels que celui de récompenser les plus démunis ou ceux qui ont assumé les coûts les plus importants. Le dialogue entre les acteurs est donc important pour identifier les préoccupations clés en matière d'équité et les principes qui doivent être appliqués.

Dimensions et principes de l'équité, et conditions favorables

Bien que présentées séparément ci-dessous, les trois dimensions de l'équité sont interdépendantes, se renforcent mutuellement, et devraient être considérées comme les éléments d'un ensemble plutôt que de façon isolée les unes des autres.

Reconnaissance. Cela signifie reconnaître — et respecter — la légitimité des droits, des valeurs, des intérêts, des priorités et de la dignité humaine. Ces aspects de l'équité sont particulièrement importants pour les groupes marginalisés qui peinent à faire entendre leurs voix et dans des situations où certains acteurs ont des pouvoirs excessifs leur permettant d'influencer, de nuire ou de faire taire les autres. Le terme 'respect' est inclus dans plusieurs des principes de cette dimension, car 'reconnaissance' est souvent défini de manière trop étroite et insuffisante pour empêcher que les valeurs, les intérêts et les priorités des gens soient ignorés ou rejetés.



Procédure. Le fait que la création, la gouvernance et la gestion des AP soient considérées comme équitables sera influencé non seulement par les résultats, mais aussi par les processus moyennant lesquels les décisions sont prises, qu'ils soient liés à la gestion des AP, à la résolution des conflits⁸, à l'identification ou à l'évaluation des coûts et des avantages associés aux AP. À la base de tous les principes procéduraux se trouve la participation effective de tous les acteurs, prenant notamment en compte le droit au consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales, et permettant la participation des groupes marginalisés.

Distribution. L'équité distributive concerne la façon dont les coûts sont distribués et les avantages sont partagés entre les parties prenantes. Bien que la dimension distributive de

l'équité soit souvent celle qui reçoit le plus d'attention, les manières spécifiques dont les coûts des AP peuvent être évités, minimisés ou atténués, et les avantages partagés, ne sont pas suffisamment prises en considération. Les hypothèses externes voulant que des prestations soient attribuées à ceux qui encourent des coûts d'opportunité, par exemple, peuvent aller à l'encontre des droits de propriété existants ou d'une préférence locale pour l'attribution des prestations à la réduction de la pauvreté (voir encadré 1). La répartition équitaine des coûts et le partage des avantages se basent sur la reconnaissance des dynamiques de pouvoir et sur des procédures solides pour éviter la capture des prestations par l'élite et l'imposition de coûts non atténués sur des groupes particuliers.

Conditions favorables. Certaines conditions favorables peuvent grandement faire avancer l'équité dans la création, la gouvernance et la gestion des AP à l'échelle locale. L'une d'entre elles est la reconnaissance (au niveau national ou infranational) de tous les types de gouvernance de PA identifiés par l'UICN, encourageant ainsi l'engagement de divers groupes d'acteurs. Une autre condition favorable consiste à s'assurer que tous les acteurs aient la capacité et la possibilité d'être reconnus et de participer - car même les procédures les plus équitables auront du mal à faire face aux discriminations sociales enracinées (telles que celles fondées sur le sexe, l'origine ethnique, la religion ou la classe sociale par exemple). La résolution des conflits liés aux AP, tels que ceux découlant de l'absence de reconnaissance des droits coutumiers sur les ressources, sera plus facile si les lois nationales pertinentes sont alignées avec les lois internationales, et si les politiques sur les AP sont alignées sur celles relatives aux autres formes d'utilisations des terres. Enfin, le processus d'avancement de la gouvernance et de la gestion équitables des AP est plus susceptible de réussir s'il est compris dans un processus d'apprentissage adaptatif qui répond à l'évolution des perceptions locales de l'équité et qui permet des formes de gouvernance suffisamment dynamiques pour relever les nouveaux défis des lors qu'ils surviennent.

Tableau 1 (page suivante). Cadre de l'équité pour les aires protégées - Dimensions et principes de l'équité applicables aux évaluations préalables, à la création, à la gouvernance et à la gestion des aires protégées, et à d'autres activités de conservation et de développement directement associés à des aires protégées.

Reconnaissance

1. Reconnaissance et respect des droits de l'homme
2. Reconnaissance et respect des droits statutaires et coutumiers sur les ressources
3. Reconnaissance et respect du droit des peuples autochtones à l'autodétermination
4. Reconnaissance des différentes identités, valeurs et systèmes de savoir et institutions
5. Reconnaissance de tous les acteurs concernés et de la diversité de leurs intérêts, préoccupations, capacités, et pouvoirs d'influence
6. Non-discrimination basée sur l'âge, l'origine ethnique, la langue, le sexe, la classe ou les croyances

Procédure

1. Participation pleine et effective des acteurs reconnus dans la prise de décisions
2. Les responsabilités des acteurs sont clairement définies et convenues
3. Responsabilité vis-à-vis des actions et des inactions
4. Accès à la justice, et notamment à un processus efficace de règlement des différends
5. Transparence favorisée par un accès rapide aux informations pertinentes dans les formats appropriés
6. Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) pour les mesures qui pourraient affecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales
7. Prise en compte des mécanismes de gouvernance et de gestion coutumières des détenteurs de droits
8. Identification et évaluation des coûts, des avantages et des risques, de leur distribution et des compromis (en anglais "trade-offs")

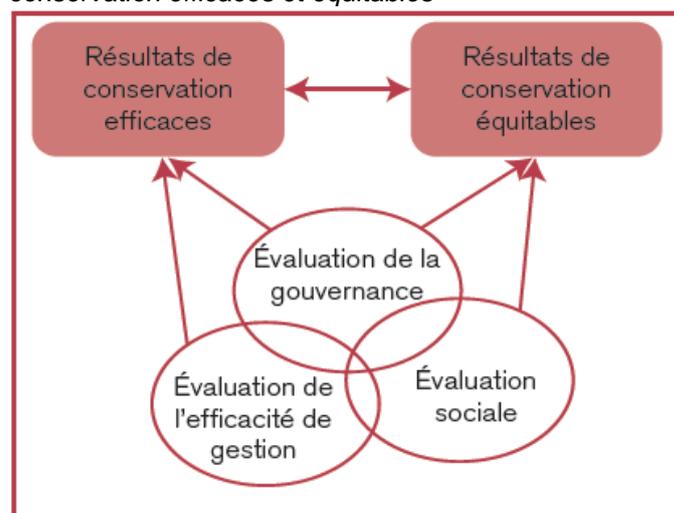
Distribution

1. Atténuation efficace des coûts pour les peuples autochtones et les communautés locales
2. Partage des avantages entre les acteurs concernés selon un ou plusieurs des cinq critères suivants:
 - à parts égales entre les acteurs concernés
 - ou
 - selon la contribution à la conservation, les coûts encourus, les droits reconnus et/ou les besoins des plus pauvres
3. Les avantages pour la génération actuelle ne compromettent pas les avantages pour les générations futures

Conditions favorables

1. La reconnaissance juridique, politique et sociale de tous les types de gouvernance des APxiv
2. Les acteurs concernés sont sensibilisés et ont la capacité d'obtenir la reconnaissance et de participer efficacement
3. Un procédé pour aligner les lois et les normes statutaires et coutumières
4. Une approche basée sur l'apprentissage adaptatif

Figure 2. Les outils d'évaluation des aires protégées et leurs contributions à l'obtention de résultats de conservation efficaces et équitables



Équité et évaluations sociales, de gouvernance et de gestion

Les AP sont soumises à trois types d'évaluation de performance pouvant inclure des considérations d'équité: 1) l'évaluation sociale, qui met l'accent sur la dimension distributive de l'équité; (2) l'évaluation de la gouvernance, y compris l'évaluation fondée sur les droits (par exemple, le Mécanisme de Whakatane), qui se concentre principalement sur les dimensions de reconnaissance et de procédure de l'équité et sur l'efficacité de la conservation; et 3) l'évaluation de la gestion, et notamment l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées (PAME selon son acronyme en anglais), qui se concentre principalement sur la qualité de la gestion des AP. Le cadre de l'équité proposé aide à opérationnaliser l'équité en réunissant les éléments relatifs à l'équité abordés au travers de ces trois types d'évaluation (figure 2), et en identifiant et en comblant les lacunes.

Prochaines étapes

Nous invitons les commentaires sur ce cadre, conçu comme une étape vers une meilleure prise en compte de l'équité dans la gouvernance et la

gestion des AP. Ce cadre sera validé sur le terrain, dans plusieurs AP ainsi qu'au niveau de l'ensemble d'un système d'AP, et une version révisée sera présentée au Congrès mondial de la nature de l'UICN, en Septembre 2016. Ce cadre sera utile pour les acteurs impliqués dans la planification, la mise en place et la gestion continue des AP, et permettra de faciliter et de suivre les progrès réalisés vers une gouvernance et une gestion plus équitables des AP.

Phil Franks et Kate Schreckenberg

Phil Franks est chercheur principal au sein du Groupe sur les ressources naturelles de l'IIED. Kate Schreckenberg est professeure en Gouvernance des ressources naturelles à l'Université de Southampton.

L'article original et complet (avec notes et commentaires) est disponible sur :
<http://pubs.iied.org/17344IIED.html>

L'IIED vous invite à réagir et commenter sur:
 @IIED and www.facebook.com/theiied

La chasse « sportive » en Afrique n'est pas l'ennemie de la biodiversité

Par Laurent Lapeyre, IDDRI

Ultra-médiatisée avec l'affaire du lion Cecil abattu au Zimbabwe en août dernier – illégalement, il faut le rappeler –, la chasse sportive a donné lieu en Europe et aux États-Unis à des débats passionnés quant à sa cruauté et son utilité. En France, Ségolène Royal a ainsi demandé en novembre 2015 d'arrêter la délivrance de permis d'importation de têtes, pattes et peaux de lion.

Depuis le début de l'année, un nouveau projet de réglementation a relancé le débat, déjà tendu, entre associations environnementales et fédérations de chasseurs. Le 18 janvier 2016, des députés européens ont proposé une déclaration écrite appelant à cesser l'importation dans l'Union européenne de tout trophée issu de la chasse, ce qui porterait un coup à cette pratique. La déclaration n'a finalement obtenu qu'un soutien limité, ne recueillant que 20 % de signatures.

Des problèmes de mauvaise gestion

Cette absence de nouvelle réglementation sera sans doute vivement critiquée par les associations anti-chasse. Pourtant, il faut s'en féliciter pour la biodiversité africaine. La bonne conservation de cette dernière nécessite en effet que des usages non-agricoles du foncier, très disputé, soient

financés. Le tourisme ne suffit pas, ou seulement dans des cas très particuliers.

La chasse sportive, à condition bien sûr d'être sélective et régulée, peut représenter un revenu d'appoint précieux. Priver les communautés locales de ses retombées potentielles fragiliserait en réalité la conservation.

Certes, on s'associera difficilement à la satisfaction des réseaux sociaux pro-chasse claironnant que « les groupes activistes ont misérablement échoué dans leurs efforts d'être soutenus par le parlement européen », noyée dans les photos publicitaires d'armes à feu et de chasseurs fièrement assis sur des animaux ensanglantés.



Une manifestation organisée à Washington en 2015 pour l'interdiction de l'importation des trophées aux États-Unis. (Mark Wilson/Getty Image North America / AFP)

Par ailleurs, la chasse sportive en Afrique souffre indéniablement de problèmes récurrents. Les revenus générés par cette activité, lorsqu'on y enlève les frais de fonctionnement et les taxes, peuvent être insuffisants pour couvrir le financement de la conservation. Et les opérateurs de chasse ne sont pas toujours choisis sur des critères environnementaux ou sociaux.

Au final, lorsque les institutions nationales sont trop laxistes, le nombre d'animaux chassés est trop élevé, les pratiques de chasse laissent à désirer éthiquement parlant, et surtout, les communautés locales se trouvent lésées, comme le montre une étude menée au Nord du Cameroun...

Lire l'article complet sur :

<https://theconversation.com/la-chasse-sportive-en-afrique-nest-pas-lennemie-de-la-biodiversite-59858>



Situation explosive dans les « parcs de la paix » sud-africains - extrait

Par Bram Büscher (université de Johannesburg) et Maano Ramutsindela (université de Cape Town)

Bien des ouvrages ont été écrits sur la guerre et la paix. Mais promouvoir cette dernière par des actions de protection environnementale dans des zones déchirées par les conflits – comme celles qui existent entre l'Inde et le Pakistan ou la Corée du Nord et la Corée du Sud – est assez récent. Cette initiative a aussi rencontré un écho favorable dans l'Afrique du Sud post-Apartheid où elle a pris la forme de zones de conservation transfrontalières appelées « parcs de la paix ».

Ces parcs ont des objectifs multiples : protéger la biodiversité, permettre le développement des communautés qui y vivent et garantir la paix entre les nations. En Afrique du Sud, ces projets ont été soutenus par des personnalités influentes, des entreprises, des organisations de défense de l'environnement ainsi que par certains des plus hauts représentants du pays, à commencer par Nelson Mandela lui-même.

Dans un article récent, nous avons expliqué en quoi la campagne actuelle menée contre le braconnage intensif des rhinocéros allait à

l'encontre des principes et des idéaux de ces parcs. Notre argument principal repose sur le constat que la promotion et l'instauration de ces zones se sont faites en laissant de côté l'histoire tourmentée de la région.

Ces blessures de l'histoire concernent les mesures prises dans le passé par l'armée sud-africaine pour tuer dans l'œuf toute potentielle insurrection : massacres et tortures eurent ainsi lieu un peu partout dans le pays et la région des actuels parcs de la paix n'y échappa pas. Le gouvernement de l'Apartheid, installé à Pretoria, fit également en sorte de détruire les infrastructures régionales pour empêcher toute velléité d'autonomie.



Les rhinocéros au cœur d'une guerre anti-braconnage aux effets collatéraux inquiétants. (www.shutterstock.com)

Le déni de ce passé violent a aujourd'hui des conséquences tragiquement ironiques. Car certaines des tactiques utilisées alors refont surface pour assurer la sécurité des parcs de la paix et protéger les rhinocéros. Or cette violence contredit totalement les idéaux de paix et d'harmonie que ces zones sont censées instaurer...

Lire la suite sur :

<https://theconversation.com/situation-explosive-dans-les-parcs-de-la-paix-sud-africains-55113>

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.langrand@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
Chargée de programme PAPACO
Chargée de programme PAPACO

www.papaco.org et www.iucn.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN